

EN DIRECT DU CONSEIL

Séance du 6 décembre 2019

Etaient présents : Alain SAVOIE, Sylvain DEMAILLY, Olivier TASSAERT, Guy DEKERVEL, Roger DESMET, Geneviève DUVAUCHELLE, François ESSIQUE, Joëlle GUILLAUMIN, Colette PETIT.

Etaient absents : Sandra BRICOUT, Romaric DAULT, Virginie GAMAND, Jean-François SCULFORT.

Secrétaire de séance : Colette PETIT

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2019. Une remarque est faite dans l'ordre de présentation des différents points : donner priorité aux délibérations concernant la vie du village et reléguer au deuxième plan les délibérations dites « administratives ».

ORDRE DU JOUR

1/ Choix du logiciel « cantine »

M. Roger DESMET présente les avancées des réflexions collectives au sujet du logiciel de la gestion de la cantine et la garderie. Ces réflexions ont été menées conjointement entre le secrétariat (les utilisateurs), les élus par l'intermédiaire de M. Roger DESMET et Julien MLYNARCZIK pour son conseil professionnel que nous remercions. Plusieurs évolutions étaient nécessaires, comme l'envoi automatique des factures, le paiement en ligne... Le logiciel actuel CANTIWIN, dont les utilisateurs sont satisfaits, ne le propose pas directement mais nous pouvions envisager moyennant finances un développement dans ce domaine.

D'autres fournisseurs ont alors été consultés, notamment la société AÏGA, spécialisée dans la gestion de l'enfance et du scolaire, qui propose tous ces services avec, en plus, une meilleure gestion de la garderie et un portail « famille » évolutif selon les besoins. Elle propose ses services sous deux formes : l'achat du logiciel ou l'abonnement.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de changer le logiciel « cantine » pour la prochaine rentrée scolaire 2020/2021 et de souscrire à la nouvelle offre auprès d'AÏGA sous forme d'abonnement.

2/ Mise en place de l'IFCE

Afin de pouvoir indemniser le personnel administratif de catégorie A lors des jours d'élections. Il est nécessaire de mettre en place l'IFCE (indemnité forfaitaire complémentaire pour élections) et d'inscrire dans le budget les crédits correspondants. Les deux secrétaires de Mairie sont concernées.

Le Conseil municipal accepte, à la majorité (abstention de M. Olivier TASSAERT), de mettre en place l'IFCE et porter au budget les crédits nécessaires dans le compte « charges salariales ».

3/ Encaissement des chèques

M. le Maire informe le Conseil que les indemnités de l'assurance GROUPAMA d'un montant de 4728.58 € suite au cambriolage de l'agence postale sont à encaisser ainsi qu'un chèque de 85.00 € de Madame Sylvie THOQUENNE pour participation a des travaux à son domicile.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'encaisser les deux chèques.

4/ Fermages

M. le Maire rappelle qu'un terrain agricole près de la station d'épuration est mis à la disposition de Mme ROUSSEL avec une convention annuelle (révocable sur un simple préavis) et dont le montant est indexé à l'indice des fermages agricoles : 137.01 € pour l'année 2019.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de mettre en recouvrement le montant de ce fermage.

5/ Mise en non-valeur d'un titre de perception

M. le Maire explique que la Trésorerie ne peut pas poursuivre le recouvrement d'un titre s'élevant à 5.80 € en raison de sa faible valeur et demande au Conseil de le classer en non-valeur.

Les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, d'admettre ce titre en non-valeur.

6/ Restitution du dépôt de garantie du logement n°4 au 2 janvier 2020

Les locataires du logement communal n°4 ayant donné leur préavis quitteront le logement le 2 janvier 2020, il convient d'établir un état des lieux et de leur restituer le dépôt de garantie de 600 € si aucune dégradation n'est constatée. L'état des lieux sera réalisé par un huissier ou un notaire.

Les membres du Conseil municipal acceptent, à l'unanimité, de reverser le montant du dépôt de garantie (600 €) éventuellement diminué si dégradation, suite à l'état des lieux.

7/ Modification des statuts de la FDE

M. Roger DESMET présente la Fédération départementale de l'Energie (F.D.E.). Il s'agit d'un syndicat auquel les communes confient l'installation et l'entretien des réseaux pour l'électricité et des tuyaux pour le gaz. La F.D.E. a donné mandat à la SICAE pour l'entretien et l'installation des réseaux mais ne s'occupe pas de la fourniture d'énergie. Chaque commune a deux délégués au sein de la F.D.E.

Afin d'éclaircir les confusions faites dans le domaine de l'énergie, la Commune propose d'organiser une réunion publique le 16 décembre 2019 à 18 H 30 à la Salle des Associations en présence d'un représentant de la SICAE.

La F.D.E. doit modifier ses statuts afin d'intégrer les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (E.P.C.I) qui jusqu'alors étaient exclus. Les E.P.C.I pourront y adhérer et avoir un délégué au sein du syndicat.

Les membres du Conseil municipal acceptent, à l'unanimité, de modifier les statuts de la F.D.E. comme présentés.

INFORMATIONS :

- Un collectif de Marcelcavois désire mettre en place « une boîte à dons ». M. le Maire s'excuse

d'avoir tardé pour apporter une réponse. Le projet pourra aboutir, le lieu ayant été défini (sous l'abri près de la salle des Fêtes) les installations nécessaires, les modalités de fonctionnement et la gestion étant de la responsabilité de ce collectif.

- La subvention sénatoriale pour la mise en accessibilité des Ecoles vient d'être versée.
- La réalisation des cartes de vœux de la Commune est confiée à M. Sylvain DEMAILLY.
- Le permis de construire pour les vestiaires du terrain de football a été déposé. Le projet pourra être réalisé sous réserve d'attribution des subventions.
- La Communauté de Communes s'est réunie le jeudi 5 décembre et l'ensemble des statuts et des compétences de la CCVS ont été votés, ceux-ci sont consultables sur leur site ou en Mairie.
- Dernièrement, il y a eu un problème de facturation de la société SUEZ qui n'a pas respecté le cheminement des relevés de compteurs (relevés par la SIEP qui fournit l'eau potable, transmis à la CCVS qui en a la compétence et retransmis à SUEZ pour facturation de l'assainissement). SUEZ a voulu devancer sa facturation en se basant sur des estimations ce qui ne respecte pas la convention signée avec la CCVS, les factures sont donc annulées et seront refaites. Ne payez pas votre facture, mais si vous l'avez déjà fait, ne vous inquiétez pas, elle sera ajustée de même que les mensualisations.
- Comme dit précédemment, la Commune organise une réunion publique **le lundi 16 décembre 2019 à 18 H 30** à la Salle des Associations avec un représentant de la SICAE pour parler de l'énergie et éviter les confusions sur les rôles de chacun à ce niveau. Les élus comme tous les administrés sont invités à cette réunion.
- Suite à une demande de la bibliothèque, la mise en place d'un point WIFI grand public va être étudié. Grâce au don de M. Guy DEKERVEL d'un ordinateur et de SOMME NUMERIQUE qui propose de prendre en charge l'installation et la responsabilité juridique de l'utilisation de la ligne (filtre des sites, téléchargements, ...), un point WIFI pourrait être installé dans la Bibliothèque pour une installation initiale de 250 € puis un coût annuel de 200 €. L'accès pour le public serait gratuit et permettrait à la bibliothèque de diversifier l'offre et de proposer à terme une formation et une aide à ceux qui le demanderaient.
- L'enquête publique pour la mise en place du PLUi a commencé (27 novembre 2019 au 2 janvier 2020). C'est le moment d'aller voir un enquêteur pour toute demande. Les lieux d'accueil sont affichés en Mairie. Le PLUi sera approuvé en février/ mars 2020. Pour la commune de Marcelcave il est important de retenir que les nouvelles constructions ne pourront être envisagées que dans les « dents creuses » et selon un planning pré-établi : une centaine de logements potentiel en trois zones. La première zone à l'étude se situe entre la rue de l'Hirondelle et les terrains derrière l'ancienne poste, la seconde est la friche industrielle rue du 8 Mai et finalement le quartier de la Gare. Chacune de ces zones sera étudiée dans son ensemble par un plan d'aménagement concerté suite à un appel à projet.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22H45